

ERIC LUCAS

Autiste CIM-11 6A02.0 à haut potentiel altruiste
Rescapé de la psychiatrie publique française
Martyr Administratif Français depuis 1994
Fondateur de Autistan.org en 2014
Demandeur d'asile au Brésil depuis 2017
ERICLUCAS.org



LRAR RR107263199BR

20220818_ELO_ICAMDAAD---
DdD_Nouvelle-demande-de-fin-supplique-
par-vos-services-et-d-accessibilité-aux-
personnes-handicapées-autistes

Madame la Défenseure
Défenseur des Droits
Libre Réponse 71120
75342 PARIS cedex 07
France

ICAMDAAD (Injustice et cauchemar administratifs du mutisme et du défaut d'accès à l'assistance et aux droits)

Nouvelle demande de fin de supplice par vos soins, et d'accessibilité aux personnes handicapées autistes

Note : Si "c'est trop long" (ou quoi que ce soit d'autre qui serait "inadapté"), il faudrait trouver un "traducteur" et des aménagements : c'est à l'Etat et aux institutions publiques de le faire, pas à moi : je ne peux pas faire plus, je suis déjà à 100% d'efforts (contre 0% en face).

(Et pardon de vivre une torture administrative et de tant déranger en en demandant la cessation – et l'assistance à laquelle j'ai droit - depuis tant d'années.)

Rio de Janeiro, le 18 août 2022

Madame la Défenseure

1. Une fois de plus, **je vous prie de bien vouloir faire le nécessaire pour mettre fin au supplice administratif qui m'est imposé depuis 2016 par votre organisme** (tout en me laissant en vie).

Remarque : Le fait de penser "unilatéralement" que c'est moi qui ne comprends rien ou qui "imagine" un tel supplice (ou qui suis "un emmerdeur", pour reprendre un vocable en vigueur chez vous) n'est pas suffisant pour résoudre ce problème car il ne repose pas sur des preuves réalistes mais sur des présomptions "automatiques", ce que je pourrais démontrer sans aucune difficulté si on daignait consentir l'attention adéquate (et respectueuse de l'utilisateur).

2. Je suis à court d'idées. D'idées "ordinaires".
Quand j'écris trop, on me le reproche, et quand je ne me manifeste pas, évidemment il ne se passe rien.
Ma dernière LRAR ([RR019892769BR](#)) datant de novembre 2021, et la précédente de janvier 2021, je ne crois pas qu'on puisse sans une condamnable déraison m'accuser de "harcèlement" (*comme d'aucuns chez vous se croient autorisés à le faire*).
3. Je ne donne pas plus de détails dans la présente, puisque l'abondance d'explications n'engendre aucun résultat utile, et semble même "agacer".
Si vous voulez en savoir plus, il suffit de me demander et je peux tout expliquer (*ou réexpliquer pour la énième fois*), par exemple lors d'un entretien.
4. Vous comprendrez peut-être que je ne souhaite pas être exposé une nouvelle fois aux propos violents, hargneux et injurieux de l'un de vos directeurs.
Je souhaite un dialogue posé, poli, et constructif, comme j'ai toujours essayé de le faire, c'est-à-dire, pardon, exactement le contraire de ce que j'observe de la part de vos services (*à l'exception d'un valeureux agent de votre plateforme téléphonique, nommé Robert*).
5. **Je ne comprends pas pourquoi un organisme tel que le vôtre, qui est censé "veiller au respect des droits" selon la Constitution de votre pays, et qui porte une responsabilité majeure au regard de la CDPH de l'ONU (*que vous appelez par erreur "CIDPH"*) tient tant à "ignorer" toutes mes demandes de fin de supplice concernant vos agissements.**
6. Quant à **mes saisines** (*c'est-à-dire mes demandes pour "veiller au respect de mes droits", visant d'autres entités que la vôtre*), **elles sont TOUTES classées sans suite**, systématiquement (*à part une exception, qui relève de la farce et de l'insulte à l'intelligence humaine*) : **je crois avoir droit à des justifications sérieuses et précises à ce sujet.**
N'y ai-je pas droit ? Et si oui, comment faire appliquer ce droit ?
7. **Comme toujours, je vous prie de m'indiquer en quoi votre entité respecte l'obligation d'accessibilité aux personnes handicapées autistes** qui vous est faite par

la CDPH, et qui vous a été rappelée lors des [Recommandations finales du Comité](#), fin 2021.

8. En particulier, j'aimerais vous rappeler encore une nouvelle fois de plus ma demande pour savoir **quelles sont les mesures que vous comptez prendre pour mettre en place un système de "référé autisme"**, c'est-à-dire "d'interprétariat", donc d'aménagement et d'adaptation aux personnes handicapées autistes, qui leur permettrait enfin d'accéder à vos services, plutôt que d'en être exclues tout en souffrant la torture en résultant (*sans parler des accusations – parfois assez misérables, pardon – ou jugements "ad hominem" ou propos insultants émanant de certains de vos agents ou directeurs, faute de toute Prise En Compte Correcte de l'Autisme chez vous, CQFD*).

9. Enfin, comme déjà demandé par courriel, j'aimerais savoir si une **grève de la faim** pourrait permettre d'aller vers une sorte de semblant de dialogue susceptible de permettre de connaître votre position au sujet de mes demandes (*c'est-à-dire, si vous comptez y apporter les informations et actions demandées ou pas*), ou si au contraire une grève de la faim ne ferait que renforcer encore plus le mutisme, le refus, l'exclusion, le désespoir et la torture.

Peut-être qu'il n'y a aucune chance de succès d'une telle grève de la faim, peut-être parce que par exemple quelqu'un chez vous aurait décidé de ne JAMAIS me donner les informations demandées, et/ou de ne JAMAIS rien faire pour aller vers la fin (ou la diminution) de ce supplice administratif – et de ces violations de la CDPH ?

Cela ne serait pas étonnant, puisque c'est généralement ainsi que fonctionnent les services publics de votre pays (ce qui m'a poussé à un exil salutaire et bien légitime).

10. Je précise que ce projet de grève de la faim (*en fin d'année ?*) n'aurait pas pour but d'obtenir les réponses précises à mes questions et demandes (*cf. mes lettres précédentes et les 8 premiers points de la présente*), ni encore moins une résolution de ce grave litige.

En effet, pour arriver à ces résultats, à la lenteur où vont les choses, cela devrait prendre des années (ou des décennies), or il faut évidemment qu'un objectif de grève de la faim soit réaliste (*sauf si on veut mourir, mais votre pays ne m'a pas encore poussé à cette extrémité*).

C'est pourquoi le but serait seulement d'obtenir une "position" de votre part, c'est-à-dire au moins une première réponse.

"Dans un monde parfait", dans un pays où on ne marche pas sur la tête, une réponse honnête dévoilant un positionnement concernant une situation de torture administrative qui dure depuis 6 ans, ne semblerait pas une exigence exagérément outreucidante.

En ce qui concerne la France et votre institution, je n'en sais rien.

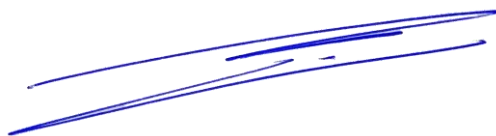
Et l'apprendre serait justement l'objet de ce projet désespéré.

Ce supplice dure depuis 2016. C'est incompréhensible. Et de mon côté, j'ai toutes les preuves. Je n'ai jamais compris comment résoudre les problèmes sans dialogue, et je ne sais pas pourquoi une institution comme la vôtre tient sciemment à faire ici l'exact opposé de sa mission, au détriment d'une personne handicapée autiste et en refusant (de fait) tout aménagement, tout effort, et toute adaptation pour les personnes handicapées autistes, ce qui constitue une violation flagrante de la CDPH de l'ONU et donc de la Constitution de votre pays.

De la part de l'Ombudsman de la "cinquième puissance mondiale", c'est surréaliste. Il y a peut-être une erreur quelque part, et il pourrait s'avérer utile d'envisager les diligences appropriées, au lieu de laisser dégénérer une situation aussi indigne du N°11 de la France.

Dans la continuation et l'aggravation de cette infame torture, veuillez agréer mes salutations.

Eric LUCAS
Martyr de l'Administration Française



*« Aux personnes en situation de handicap,
je veux ici dire très solennellement que
la République sera toujours à leurs côtés
et qu'à chaque fois qu'il y a une difficulté, une impasse, une épreuve,
qu'ils n'ajoutent pas une forme de culpabilité à ce qu'ils vivent :
c'est la nôtre, de culpabilité, pas la leur.*

*Eux, ils ont à croire en leurs rêves.
Votre différence, ça n'est pas celle que nos regards
– trop habitués aux normes – croient voir :
votre différence, c'est votre potentiel. »*

Emmanuel MACRON
Conférence Nationale du Handicap
Palais de l'Élysée - 11/02/2020



ECT - EMP. BRAS. DE CORREIOS E TELEGRAFOS
Ag: 50000270 - AC COPACABANA
RIO DE JANEIRO - RJ
CNPJ....: 34028316067950 Ins Est.: 81613524
COMPROVANTE DO CLIENTE

Movimento...: 18/08/2022 Hora.....: 15:04:59
Caixa.....: 106156713 Matrícula...: 89506367
Lancamento.: 033 Atendimento: 00029
Modalidade.: A Vista ID Tiquete.: 2334077090

DESCRICAO	QTD.	PRECO(R\$)
DOCUMENTO INTERNACI	1	28,60+
Valor do Porte(R\$)...	9,30	
Pais Destino: FRANCA		
Peso real (KG).....:	0,032	
Peso Tarifado:.....:	0,032	
OBJETO=====>	RR107263199BR	
REGISTRO (INTERNACIO:	11,00	
AVISC DE RECEBIMENTO:	8,30	
Selo.....	28,60	

TOTAL CO ATENDIMENTO(R\$) 28,60

Valor Declarado não solicitado(R\$)
No caso de objeto com valor,
utilize o serviço adicional de valor declarado

VALOR EM CARTAO DE DEBITO(R\$): 28,60
VALOR RECEBIDO(R\$)=> 28,60

SERV. FOSTAIS: DIREITOS E DEVERES-LEI 6538/78

O acompanhamento desses objetos poderá ser
realizados pelos remetentes e destinatários
por meio do portal dos

Correios <https://www.correios.com.br/>

ou pelo aplicativo de rastreamento

Ganhe tempo!

Baixe o APP de Pre-Atendimento dos Correios

Terha sempre em mãos o número do ID Tiquete
deste comprovante, para eventual contato com
os Correios.

VIA-CLIENTE

SARA 8.9.02

20220818_ELO_ICAMDAAD---Ddd_Nouvelle-demande-de-fin-suppliee-par-vos-services-et-d-accessibilité-aux-personnes-